

**Avenir Familles – Réponses au questionnaire****1- De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.**

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

La 'flexibilité' de l'emploi (CDD, mobilité non souhaitée, précarité, horaires, économie numérique et 'auto-exploitation'...), ainsi que les pressions sur les rendements et sur la baisse des salaires, créent des conditions toujours plus difficiles pour concilier vie professionnelle et vie privée. De même, l'insuffisance de crèches et de structures d'accueil accentuent ces difficultés. Enfin, il convient de tenir compte des situations particulières de familles monoparentales.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Il conviendrait d'agir sur plusieurs fronts: limiter la précarité de l'emploi (avec des CDI), limiter les horaires (ex: vente, bureau, mais aussi 'télé-travail'), augmenter les salaires des moins aisés (et introduire un salaire minimum). Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter l'offre de places d'accueil, de crèches et de parascolaire. Enfin, il faudrait viser une limitation générale du temps de travail (réduction de la charge hebdomadaire, augmentation des vacances, congés parentaux, etc.)

**2- L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)**

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

S'agissant des prestations complémentaires familiales ou des allocations de logement, il existe probablement des lacunes d'information venant de l'Etat et des services sociaux. Concernant les bourses d'études, leur montant global est constamment revu à la baisse (en Suisse comme à Genève), et les conditions d'attribution sont toujours plus strictes. Ainsi, il y a report sur des systèmes d'emprunts, ou sur les familles (responsabilité jusqu'à l'âge de 25 ans et plus des jeunes en formation), déjà fortement pressurées par la hausse des prix et la stagnation des salaires.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Il faut augmenter la diffusion de l'information (Etat, services sociaux, écoles; brochures, sites Internet...). En parallèle, il faut maintenir et accroître les aides (sociales, mais aussi bourses d'études).

**3- Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).**

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ? b) Quels en seraient les désavantages ?

Un tel dispositif ne représente que l'aspect de gestion et de centralisation d'une politique sociale. Cette politique doit surtout être alimentée par des moyens suffisants pour les besoins des familles (aides et subsides, structures d'accueil, meilleure protection des salarié-e-s, etc.).

**4- Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).**

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Un tel dispositif est souhaitable: il permettrait de mieux documenter la situation et son évolution, sur la base de cas concrets et réels, et d'émettre des propositions susceptibles de remédier aux lacunes.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Écueils à éviter: l'inefficacité 'institutionnelle', et l'invasion de la vie privée (garantir la confidentialité des données recueillies)

#### **5- Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.**

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Il semble exister un certain éparpillement des informations et des aides possibles (aide familiale, subsides logement, soutien et suivi scolaire [SPJ], subsides pour primes d'assurance santé, etc.) qui réduit la portée de la politique familiale.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

(voir points 1-b et 2-b) Limiter abus de la 'flexibilité' et de l'extension des horaires de travail, augmenter les salaires (+ introduction d'un salaire minimum), accroître les places de structures d'accueil et de crèches, maintenir et augmenter les aides et subsides (& plafonner les primes d'assurance maladie), améliorer information, congé parental, etc.